

Modalités de l'opération « **WONDER MOMENTS**

» Du 09/12/2019 au 31/12/2019 inclus

Article 1 : Organisation

La Poste, société anonyme au capital de 3 800 000 000, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000 ayant son siège - 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS- représentée par le service Direction du numérique - 62 rue Camille Desmoulins- 92130 Issy les Moulineaux (ci-après la « Société Organisatrice ») , organise du 09/12/2019 à 0h00 au 31/12/2019 à 23h59, une opération commerciale intitulée « WONDER MOMENTS » (ci-après « l'opération »).

Les présentes modalités ont pour objet de définir les droits et obligations de la Société Organisatrice et des participants à l'opération. La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière des modalités par les participants et son application par la Société Organisatrice.

Article 2 : Participation

Offre réservée aux personnes majeures résidant en France métropolitaine ou dans les DOM pendant le déroulement de l'opération.

Offre limitée aux 4000 premiers participants dans la limite d'une participation par compte-client, autrement dit les participants ayant passé plusieurs commandes durant la période de l'opération ne pourront recevoir qu'une seule prime.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier ne pourra prétendre à l'obtention de la prime

Article 3 : Déroulement de l'opération

L'opération se déroule du 09/12/2018 à 0h00 au 31/12/2019 à 23h59

Pour recevoir leur prime, les participants devront :

- Effectuer une commande d'un montant minimum de 40 euros TTC (frais de livraison inclus) réglée et validée sur la « Boutique Particuliers» accessible à l'adresse <https://www.laposte.fr> pendant le déroulement du jeu soit du 09/12/2019 à 0h00 au 31/12/2019 à 23h59. Cette commande ne devra ni être annulée ni échangée pour un montant inférieur à 40€TTC
- Saisir le code avantage WONDERWINTER sur la page de paiement de La Boutique
- Se rendre sur la page <https://jeux.laposte.fr/wondermoments/> avant le 05/01/2020 pour demander sa prime.
- Renseigner l'ensemble des champs du formulaire au format exigé. A noter que le numéro de commande est à récupérer sur l'email de confirmation de commande ou sur l'espace client de la « Boutique Particuliers» - rubrique « Mes commandes ».

Toute participation frauduleuse ou la présence d'informations incorrectes dans le formulaire entrainera l'annulation de la participation.

Article 4 : Attribution de la prime

L'attribution de la prime est limitée aux 4000 premiers participants ayant respecté les modalités de l'opération. Au-delà, les participants bien qu'étant éligibles à l'offre ne pourront prétendre à l'attribution de la prime ou à un quelconque dédommagement.

Si l'ensemble des conditions de participation sont respectées, les participants recevront leur prime par email dans un délai de 30 jours maximum suivants la date de fin de l'opération.

La prime est remise sous la forme d'un code cadeau d'une valeur de 25€ à valoir sur un Mini-coffret Wonderbox (25€) ou sur l'ensemble des autres coffrets-cadeaux et activités à la carte présents sur le site www.wonderbox.fr (le complément du prix restant à la charge du consommateur). Ce code cadeau est valable jusqu'au 30 novembre 2020 inclus. Offre non cumulable avec toute autre promotion Wonderbox en cours.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment les primes attribuées et fournir des dotations de valeur équivalente.

Article 5 : Données personnelles

Les clients sont informés de ce que les informations nominatives recueillies dans le cadre de cette opération sont strictement nécessaires pour y participer.

Les coordonnées des clients sont traitées informatiquement. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant, qu'il peut exercer à l'adresse suivante : La Poste - DIRECTION DU NUMÉRIQUE - 62 rue Camille Desmoulins- 92130 Issy les Moulineaux

Article 6 : Acceptation – Modification - Réclamation

La participation à la présente opération suppose l'acceptation sans réserve de ce règlement par les clients. La Poste se réserve le droit de proroger, de modifier, écourter ou annuler la présente Opération ainsi que les primes attribuées. Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société organisatrice avant le 15 février 2020, à l'adresse suivante La Poste - DIRECTION DU NUMÉRIQUE – Opération WONDER MOMENTS - 62 rue Camille Desmoulins- 92130 Issy les Moulineaux (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer : même nom, même adresse).

Article 7 : Litiges - Droit applicable

La présente opération est soumise au droit français. Toute contestation, notamment à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, sera de la compétence de la juridiction de droit commun territorialement compétente.